

Neuve y est vitalement intéressée et les excellents rapports qui existent actuellement entre la Grande-Bretagne et la France peuvent aboutir à un règlement à l'amiable de ce différend de vieille date et préparer ainsi la voie à l'entrée de cette ancienne colonie de Terre-Neuve dans la confédération canadienne, sa patrie naturelle. C'est ainsi, en outre, que se consolideront toutes les possessions britanniques dans cette partie du globe, reliées ensemble par une commune allégeance et bien décidées à assurer l'intégrité de leur propre territoire et, dans la mesure du possible, l'intégrité du puissant empire auquel nous nous faisons gloire d'appartenir.

J'aborde, par une transition naturelle, une autre question mentionnée dans le discours du Trône : la mesure relative à la milice canadienne dont le parlement sera saisie, au cours de cette session.

J'ignore la nature précise des différentes dispositions de ce projet de loi : qu'il me suffise de dire qu'il est déclaré que ce projet de loi vise à l'amélioration et au développement de la valeur de notre force militaire. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'une armée permanente est le plus grand bonheur qui puisse échoir à une nation. L'Europe moderne, tout le monde le sait, et il est à peine besoin de le répéter ici, souffre actuellement du chancere du militarisme à outrance. Voilà pourquoi, des milliers d'Européens quittent tous les jours les rives de leur patrie et viennent dans l'hémisphère occidentale se créer des foyers où ils puissent travailler et jouir des justes récompenses de leur labeur quotidien, sans que le bruit des armes rententisse éternellement à leurs oreilles. Mais il y a un juste milieu à adopter et c'est ce juste milieu que le Canada, je l'espère, et les conseillers du gouvernement en matière militaire, adopteront. Le Canada doit être prêt à se défendre au moins par terre, si l'occasion se présentait. Dans ce but, il faut se garder de faire preuve de parcimonie dans la dotation de notre budget militaire pour le maintien de notre milice de citoyens soldats.

M. l'Orateur, il convient ici, je suppose, de donner un aperçu général de la situation du pays tant à l'égard de ses ressources commerciales que de ses perspectives. Il y a quelques mois, lorsque les états du commerce du dernier exercice furent livrés à la publicité et qu'on constata que le commerce extérieur du Canada jusqu'au 30 juin 1903 avait atteint le chiffre sans précédent de \$467,000,000, nombre de gens espèrent qu'on avait atteint le niveau des hautes eaux.

Pendant quelques années antérieurement à 1897, le commerce du pays était demeuré stationnaire ou n'accusait que peu de progrès. Chaque année, au cours des sept années dernières, les états du commerce ont enregistré un progrès phénoménal ; mais on ne se gênait pas de dire que l'ère du progrès était à peu près close. On s'est livré à force prophéties ; nombre de pessimistes nous an-

nonçaient comme imminente la ruine commerciale et on nous avertissait de nous préparer pour les jours d'adversité. Dans la république américaine, nous disait-on, ces signes de mauvais augure étaient manifestes. Les faits sont-ils venus corroborer ces prédictions ? Ce qui s'est passé depuis a-t-il le moins du monde justifié ces prophéties ? Non, tout au contraire, les faits ont donné un éclatant démenti à ces prophètes de malheur. Récapitulons brièvement, pour ne pas fatiguer l'attention de la Chambre, les données statistiques de l'exercice financier en cours, en dépit de ces sombres prophéties, notre commerce a dépassé de douze millions (\$12,000,000) le chiffre de la période correspondante du dernier exercice. Il s'agit ici comme de raison, de notre commerce extérieur global, et si la proportion actuelle d'accroissement se maintient—et rien ne porte à croire qu'il en soit autrement—je ne crains pas d'affirmer qu'à la clôture du présent exercice, le commerce extérieur du Canada atteindra une totalité d'un demi-billion de dollars. Quant à nos recettes, ont-elles fléchi ou diminué ? y a-t-il la moindre apparence qu'elles rétrogradent comme on l'a donné à croire, il y a quelques mois ? Pas le moins du monde. Pour les huit premiers mois de l'exercice en cours, nos recettes ont dépassées de \$3,200,000 celles de la période correspondante du dernier exercice, preuve concluante que ces prophètes qui s'écriaient qu'à moins de réformer notre régime fiscal, nous allions nous trouver en face de la ruine, ne savaient ce qu'ils disaient. J'ai entendu affirmer et cela à bon droit, je crois, que notre budget accuserait cette année un excédent de beaucoup supérieur à tous ceux du passé. Voici l'heure de faire notre inventaire et de tirer au clair les affaires de notre ménage national. Voyons un instant quel progrès notre commerce a réalisé au cours des six ou sept années écoulées. En 1903, notre commerce extérieur a dépassé de \$43,000,000 celui de 1902, et de \$244,000,000 celui de 1895, soit 108 pour cent. Je n'apprendrai rien de nouveau à la Chambre en lui disant que l'accroissement proportionnel à notre commerce a dépassé celui de tous nos concurrents commerciaux. Nos voisins des Etats-Unis, par exemple, dans la même période de temps, ont accru leur commerce total de 47 pour cent, tandis que la Grande-Bretagne, durant la même période a augmenté le sien de 26 pour cent. Cette prospérité phénoménale et ce progrès ne se bornent pas à une seule branche de l'industrie. Je me contenterai de signaler la grande industrie basique, celle de l'agriculture et j'affirme en toute bonne foi que jamais les populations agricoles du Canada n'ont joui d'une prospérité comparable à celle des temps actuels. Au cours de l'exercice 1903, les agriculteurs canadiens ont exporté \$114,000,000 valant de leurs propres produits, soit une augmentation de \$18,000,000 sur les exportations de l'année précédente et un accroissement de \$64,000,000 sur les exportations de 1896. Il est inu-